

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 12 février 2020 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

Présents : M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE - G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - C. BRISSEIS - N. SEDKI - JF. MARY - M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS - A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAIS - S. JEAN - W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER - G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : M. LEFEVRE par L. FABRE - M. GROSSO par J. LAFAGE - JC. ARAGON par M. ROUVIER - S. SENEGA-SANCHEZ par N. SEDKI - S. BERBEZIER par M. IBARS

Absent : F. PEREZ

12. Modification du tableau des effectifs

Suite à l'évolution des carrières des agents communaux, il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme indiqué ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 4 février 2020 ;

Il est proposé les suppressions correspondant aux 12 postes budgétaires laissés vacants suite à départ (évolution de carrière, fin de contrat...) et sur lesquels il n'est pas envisagé de projet de recrutement :

- Filière administrative
 - 4 postes d'adjoint administratif territorial, à temps complet

- Filière animation
 - 1 poste d'adjoint territorial d'animation, à temps complet
 - 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe, à temps complet

- Filière médico-sociale
 - 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe, à temps complet

- Police Municipale
 - 1 poste de chef de service de police municipale, à temps complet

- Filière Technique
 - 2 postes d'adjoint technique territorial, à temps complet
 - 1 poste d'ingénieur principal, à temps complet
 - 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe, à temps complet

Envoyé en préfecture le 13/02/2020

Reçu en préfecture le 13/02/2020

Affiché le 13/02/2020

SLOW

ID : 034-213401508-20200212-DEL20_02_12_12-DE

Il appartient au conseil municipal :

De modifier le tableau des effectifs comme mentionné ci-dessus.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
À L'UNANIMITE

Modifie le tableau des effectifs comme mentionné ci-dessus.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le 1^{er} Adjoint
Marc Rouvier

